Notre Seigneur a déposé sa vie sacramentelle dans le cœur maternel de sa Reine Mère.

Je faisais l'heure où Jésus institua la très sainte Eucharistie.

Il me dit:

Ma fille.

lorsque j'accomplis un acte, je commence par regarder s'il existe

- -une créature en qui je peux déposer cet acte,
- -quelqu'un capable de prendre le bien que je fais, de veiller sur lui et de le protéger.

Lorsque j'ai institué le Saint Sacrement, j'ai cherché une créature

Ma Reine Mère s'est offerte pour recevoir cet acte et le dépôt de ce grand don en disant : « Mon Fils,

- je t'ai offert mon sein pour veiller sur toi et te défendre,
- -je t'offre maintenant mon cœur maternel pour recevoir ce grand dépôt.

Je dispose autour de ta vie sacramentelle

- -mes affections.
- -les battements de mon cœur,
- -mon amour,
- -mes pensées et

mon être tout entier pour

- te défendre,
- t'accompagner,
- t'aimer et
- te faire réparation.

Je m'engage à te récompenser pour le don que tu nous fais.

Confie-toi à ta Mère et je veillerai à défendre ta vie sacramentelle.

Et puisque tu m'as constituée Reine de toute la Création,

- j'ai le droit de disposer autour de toi toute la lumière du soleil pour te rendre hommage et adoration.
- -Je place autour de toi pour te rendre amour et gloire les étoiles, le ciel, la mer et tous les habitants de l'air. »

J'instituai le très saint Sacrement

- -assuré de savoir où placer le grand dépôt de ma vie sacramentelle et
- -faisant confiance à ma Mère qui m'avait donné toutes les preuves de sa fidélité

Elle était la seule créature digne

- -d'en avoir la garde,
- -de le défendre et
- -de faire réparation pour mon acte.

Tu vois donc que

- -lorsque les créatures me reçoivent,
- -je descends en elles accompagné des actes inséparables de ma Mère.

C"est uniquement à cause de cela que je peux supporter ma vie sacramentelle.